

...Communiqué de presse...

Passy, le 2 avril 2021

Réduction des déchets dans les vallées du Mont-Blanc

Campagne de printemps de vente de composteurs par le SITOM

Le SITOM des vallées du Mont-Blanc débute sa campagne de printemps de vente de composteurs aux habitants de son territoire ce vendredi 2 avril. Plus de 70 personnes sont venues récupérer leur composteur sur le site, faisant suite aux 134 habitants qui en ont déjà acquis depuis le début de l'année. Cette opération s'inscrit dans le cadre des nombreuses actions de sensibilisation à la réduction des déchets mises en œuvre par le SITOM. Les résultats de cette politique sur le territoire sont significatifs avec une réduction de 10% des ordures ménagères sur les dix dernières années, répondant largement aux objectifs du Programme national de prévention des déchets et en ligne avec les objectifs du SRADET.

Plus de 5100 foyers équipés en 11 années

Mise en place par le SITOM en 2009, la vente de composteurs aux particuliers est une réussite avec plus de 5 100 foyers équipés. Ces composteurs de 400 litres, en bois ou en plastique recyclé, offrent une grande durabilité et sont simples d'utilisation. Ils sont vendus au prix subventionné de 15 euros et un bioseau (petite poubelle) est offert pour transporter les déchets de la cuisine au composteur. Pour la seule année 2020, on compte 740 nouveaux acquéreurs particuliers de composteurs pour 318 tonnes d'ordures ménagères valorisées comme engrais au lieu d'être incinérées.

Un dispositif qui s'adresse à tous

Outre les composteurs vendus aux particuliers, des composteurs collectifs sont mis gratuitement à disposition des syndicats de copropriété et bailleurs au-delà de 6 foyers ainsi que des composteurs de quartier sur des terrains communaux. Ces compostages partagés concernent 64 sites (51 en pieds d'immeubles et 13 sites de quartiers) pour 45 tonnes d'ordures ménagères valorisées. De même, 21 établissements scolaires ont été équipés par le SITOM de composteurs pour valoriser 20 tonnes d'ordures ménagères. Enfin,

Le compostage en chiffres

- 5181 foyers équipés de composteurs grâce au SITOM
- 740 composteurs individuels vendus en 2020
- 318 t de déchets valorisés par les particuliers
- 83 tonnes de déchets valorisés grâce aux composteurs collectifs
- 50% de déchets humides et 50% de déchets secs, la bonne recette du compost
- 20 cm, la profondeur sur laquelle remuer le compost à chaque apport pour l'aérer
- 40 à 70 kg par habitant et par an de déchets biodégradables

Nous pouvons les valoriser !

les professionnels ne sont pas oubliés dans ce dispositif très complet qui concerne à la fois les restaurants, les cuisines centrales, les maisons de retraite mais également certains bureaux et magasins. 33 établissements ont ainsi acquis un composteur pour valoriser 18 tonnes d'ordures ménagères.

Accompagnement et formation au bon compostage

Le SITOM assure des formations gratuites pour tous les référents qui gèrent le compostage collectif, que ce soit pour les copropriétés et les entreprises. Dans les écoles, les animateurs du SITOM forment notamment le personnel de restauration scolaire et propose des animations aux élèves dans le cadre d'un programme pédagogique.

Le SITOM au cœur de la politique de réduction des déchets sur le territoire.

Une mission essentielle du SITOM est la promotion de l'ensemble des actions visant à réduire la production de déchets. En plus de la réussite que représente la promotion du compostage, le SITOM mène de nombreuses actions grâce à son équipe d'animateurs. En 2019, 147 interventions ont eu lieu en milieu scolaire, notamment sur la sensibilisation au tri et à la réduction des déchets. Des journées portes-ouvertes et des visites sont organisées au centre de tri Excoffier ainsi qu'à l'unité de valorisation énergétique. Parallèlement, depuis le 16 mars, des ateliers de découverte et d'échange sur les couches lavables sont proposés par les animateurs du SITOM. Les parents désireux d'essayer avant d'acheter bénéficient du prêt gratuit d'un kit de couches lavables – le coût est pris en charge par le SITOM – pour une durée de 3 semaines. Il faut savoir que les couches représentent 730 tonnes dans les ordures ménagères du territoire.

Enfin, le SITOM va lancer très prochainement l'élaboration d'un schéma territorial de gestion des déchets organiques. Cette véritable feuille de route à l'échelle de ce territoire permettra d'appliquer au mieux les objectifs fixés par le plan régional des déchets du SRADDET (Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires) et par la loi AGECL (loi relative à la lutte contre le Gaspillage et à l'économie circulaire du 20 février 2020) qui prévoit l'obligation générale de tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023.

À propos

Le SITOM (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères) des vallées du Mont-Blanc est une structure en charge du traitement des ordures ménagères pour les communautés de communes Vallée de Chamonix-Mont-Blanc et Pays du Mont-Blanc, ainsi que pour six communes du Val d'Arly faisant partie de la communauté d'agglomération d'Arlysère. Il gère ainsi la valorisation matière ou énergétique des déchets ménagers (transport et tri des recyclables, revente du verre et suivi de l'unité de valorisation énergétique de Passy). Les communautés de communes assurent la collecte des déchets ménagers et la gestion des déchetteries à l'exception de celle de Passy (SITOM). Le SITOM contribue activement à la politique de réduction des déchets sur le territoire et de sensibilisation des publics à cet enjeu.

Contacts presse

Fergus Mordacq, Ajuste : 06 62 73 74 14 – fergus.mordacq@ajuste-communication.fr